

**POUR LA SEMAINE DU 02/11 (ET LES SUIVANTES) LES INSCRIPTIONS
SE FONT DE LA MANIERE SUIVANTE :**

Toute inscription à l'ALAE s'effectue jusqu'au jeudi 17h pour la semaine suivante. ATTENTION : Les temps comportant un repas (RESTAURANT SCOLAIRE et MERCREDI 12h/17h) doivent se faire jusqu'au lundi 17h.

-pour l'ALAE du MATIN 7h30-8h20 : inscription « ALAE MATIN ».
Ouverture du portail uniquement à 7h30 et à 8h

- pour le MERCREDI MATIN s7h30/10h : inscriptions sur les 3 créneaux au choix
« ALAE MERCREDI 7h30 /10h » « ALAE MERCREDI 8h/10h » « ALAE
MERCREDI 9h/10h »
ouverture du portail uniquement à 7h30 et 8h et 8h30 et 9h

-pour l'ALAE SOIR 17h-18h30 . Inscription par 1/2h selon vos besoins
ouverture du portail à l'arrivée des familles (sonnette accueil de loisirs)

-pour le MERCREDI après-midi : inscription « MERCREDI ½ JOURNEE
APRES-M12h/17h » ET « repas mercredi » sachant que le prix du repas est inclus
dans la prestation du mercredi après-midi. Date limite : lundi 17h.

-pour le RESTAURANT SCOLAIRE : pas de changement : inscriptions jusqu'au
lundi 17h pour la semaine suivante.

-pour les TAP : les inscriptions ont été prises au mois d'août pour l'année scolaire
complète. Il n'y a donc pas d'inscription à faire sur « monespacefamille ». Les
groupes par activités sont affichés ci-dessous.

**LE PROTOCOLE CONCERNANT LES TEMPS PERISCOLAIRES ET LES
TAP, A PARTIR DU 2/11/20, EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA
MAIRIE, EN LIEN AVEC LES PROTOCOLES SANITAIRES EN VIGUEUR.**

**SI LA SITUATION SANITAIRE ET LES PROTOCOLES EVOLUENT, LE
PROTOCOLE DE L'ALAE EVOLUERA EN FONCTION.**